



Une division de CAUCA

**AVIS DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE 3-1-1
POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR /
*NOTICE OF IMPLEMENTATION OF THE 3-1-1 SERVICE
FOR THE MUNICIPALITY OF LAC-SUPÉRIEUR***

Émis par / *Issued by* :
CITAM, division de CAUCA

Représenté par / *Represented by* :
Jennifer Moisan
Technicienne service client / *Customer service technician*
serviceclient@citam.ca

Août 2023 / August 2023

Table des matières / *Table of contents*

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION	4
La municipalité de Lac-Supérieur / The municipality of Lac-Supérieur	4
Le service 3-1-1 / <i>3-1-1 service</i>	4
Démarches d’approbation / Approaches.....	4
2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / <i>DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER</i>	6
Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA	6
Convention et entente / Convention and agreement	7
3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / <i>SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE</i>	8
4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ / <i>TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA</i>	10
5. ACHEMINEMENT DES APPELS / <i>ROUTING OF CALLS</i>	14
6. ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / <i>CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION</i>	14
7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / <i>PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)</i>	15
ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / <i>APPENDIX A - N11 DISTRIBUTION LIST</i>	16
ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / <i>APPENDIX B – AUTORISATION FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP</i> . 18	
ANNEXE C – CONSENTEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 / <i>APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1</i>	20

1. INTRODUCTION / INTRODUCTION

La municipalité de Lac-Supérieur / The municipality of Lac-Supérieur

Lac-Supérieur est une municipalité canadienne du Québec située dans la Municipalité régionale de comté Les Laurentides et la région administrative des Laurentides. Érigée en 1881 sous le nom de Wolfe, elle a changé de nom en 1944 pour Saint-Faustin et est devenue Lac-Supérieur en 1957. On compte de nombreux lacs dans cette municipalité, dont le lac Supérieur, le lac Quenouille, le lac Rossignol, le lac Français, le lac à l'Équerre (petit et grand), le lac à l'Ours et le lac Gauthier. Les rivières de la Boulé et de la Diable s'y rencontrent d'ailleurs.

Lac-Supérieur is a Canadian municipality in Quebec located in the Regional County of Les Laurentides and the administrative region of Laurentides. Built in 1881 under the name of Wolfe, it changed its name in 1944 to Saint-Faustin and became Lac-Supérieur in 1957. There are many lakes in this municipality, including Lac Supérieur, Lac Quenouille, Lac Rossignol, Lac Français, Lac à l'Équerre (small and large), Lac à l'Ours and Lac Gauthier. The Boulé and Diable rivers meet there.

Le service 3-1-1 / 3-1-1 service

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la municipalité de Lac-Supérieur souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux. Ainsi, tout citoyen voulant communiquer avec sa municipalité pourra composer ce numéro à trois (3) chiffres.

La mise en place de ce service tient compte des décisions 2004-71 et 2008-61 du Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications canadiennes (CRTC).

With the objective of improving service to citizens, the municipality of Lac-Supérieur has decided to set up a single number, 3-1-1, dedicated to municipal services. In that case, any citizen needing to communicate with his municipality will be able to dial this three (3) digit number.

The implementation of this service takes into account decisions 2004-71 and 2008-61 of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission (CRTC).

Démarches d'approbation / Approaches

Sur la base de notre connaissance, les appels locaux de la municipalité de Lac-Supérieur proviennent des trois (3) centres d'interconnexion suivants :

To the best of our knowledge, all local calls for the municipality of Lac-Supérieur are coming from the following three (3) Rate Centers:

- Saint-Faustin-Lac-Carré
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Saint-Jovite

Ces centres d'interconnexion desservent également les municipalités suivantes :

These rate centers also serve the following municipalities:

- Val-des-Lacs
- Doncaster
- Ivry-sur-le-Lac
- Mont-Tremblant
- Lantier
- Montcalm
- Saint-Adolphe-d'Howard
- Sainte-Lucie-des-Laurentides
- Val-David
- Amherst
- Brébeuf
- Huberdeau
- La Conception
- Lac-Tremblant-Nord

Également, quinze (15) tours cellulaires sont présentes sur le territoire de la municipalité et ses environs. Ces tours cellulaires sont situées sur le territoire des municipalités suivantes :

Also, fifteen (15) cellular towers are located on the territory of the municipality and in its surroundings. These towers are located on the territory of the following municipalities:

- Lac-Supérieur
- La Macaza
- Rivière-Rouge
- Labelle
- Lac-Tremblant-Nord
- Mont-Tremblant
- Mont-Blanc
- Lantier
- Saint-Donat

Conformément aux normes prescrites par le CRTC, des ententes doivent être prises avec chacune des municipalités qui partagent une ou des circonscriptions téléphoniques et/ou des tours cellulaires avec la municipalité de Lac-Supérieur. La municipalité de Lac-Supérieur s'est donc

conformée aux normes prescrites par le CRTC et a pris entente avec ces municipalités. Les ententes de consentement et/ou) résolutions sont annexées au présent document.

In accordance with the standards established by the CRTC, agreements must be made with each municipality that share one or more telephone exchanges and/or cellular towers with the municipality of Lac-Supérieur. The Municipality of Lac-Supérieur has therefore complied with the standards established by the CRTC and has entered into agreements with these municipalities. The consent agreements and/or resolutions are attached here to.

2. DESCRIPTION DU SERVICE ET DU PRESTATAIRE / DESCRIPTION OF THE SERVICE AND THE SERVICE PROVIDER

La municipalité de Lac-Supérieur est en constante communication avec son principal client, le citoyen. Celui-ci s'adresse à sa municipalité pour plusieurs motifs : demande d'information ou d'intervention, signalement d'une requête ou une plainte, inscription, demande de permis, taxes municipales, etc.

La municipalité assure présentement un service non optimal dû à des heures de service réduites. Elle a donné en impartition la prise de ses appels municipaux afin d'offrir un service 24/7 à ses citoyens.

C'est ainsi qu'à partir du 7 février 2023 tous les appels sont acheminés vers CITAM (à l'extérieur des heures d'ouvertures). Le numéro à dix (10) chiffres de la municipalité sera utilisé jusqu'à l'implantation du 3-1-1.

The municipality of Lac-Supérieur is in constant communication with his main client, the citizen. There are several reasons for a citizen to contact his municipality: request for information or intervention, reporting of a query or a complaint, registration, permit, municipal taxes, etc.

The municipality currently provides a less than optimal service due to reduced service hours. It has outsourced the coverage of its municipal calls in order to offer a 24/7 service to its citizens.

As of February 7th 2023, all calls are to CITAM (outside business hours). The ten (10) digit number of the municipality will be used until the implantation of 3-1-1.

Présentation de CITAM, une division de CAUCA / Introduction to CITAM, a division of CAUCA

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens.

Les municipalités choisissent aussi l'horaire de service, selon leurs besoins.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), a division of CAUCA, offers innovative solutions, allowing Quebec's municipalities to communicate efficiently with their citizens and act as a secondary center for municipal emergencies for CAUCA's 9-1-1 emergency center.

It mainly offers an outsourcing service for municipal calls. More specifically, it is a service that allows municipalities to entrust CITAM with the handling of their calls, in the interest of economy, efficiency and quality of service to citizens.

Municipalities are also choosing the service schedule, according to their needs.

In addition to taking municipal calls, the CITAM division also offers a request management system and a mass notification and alerting software.

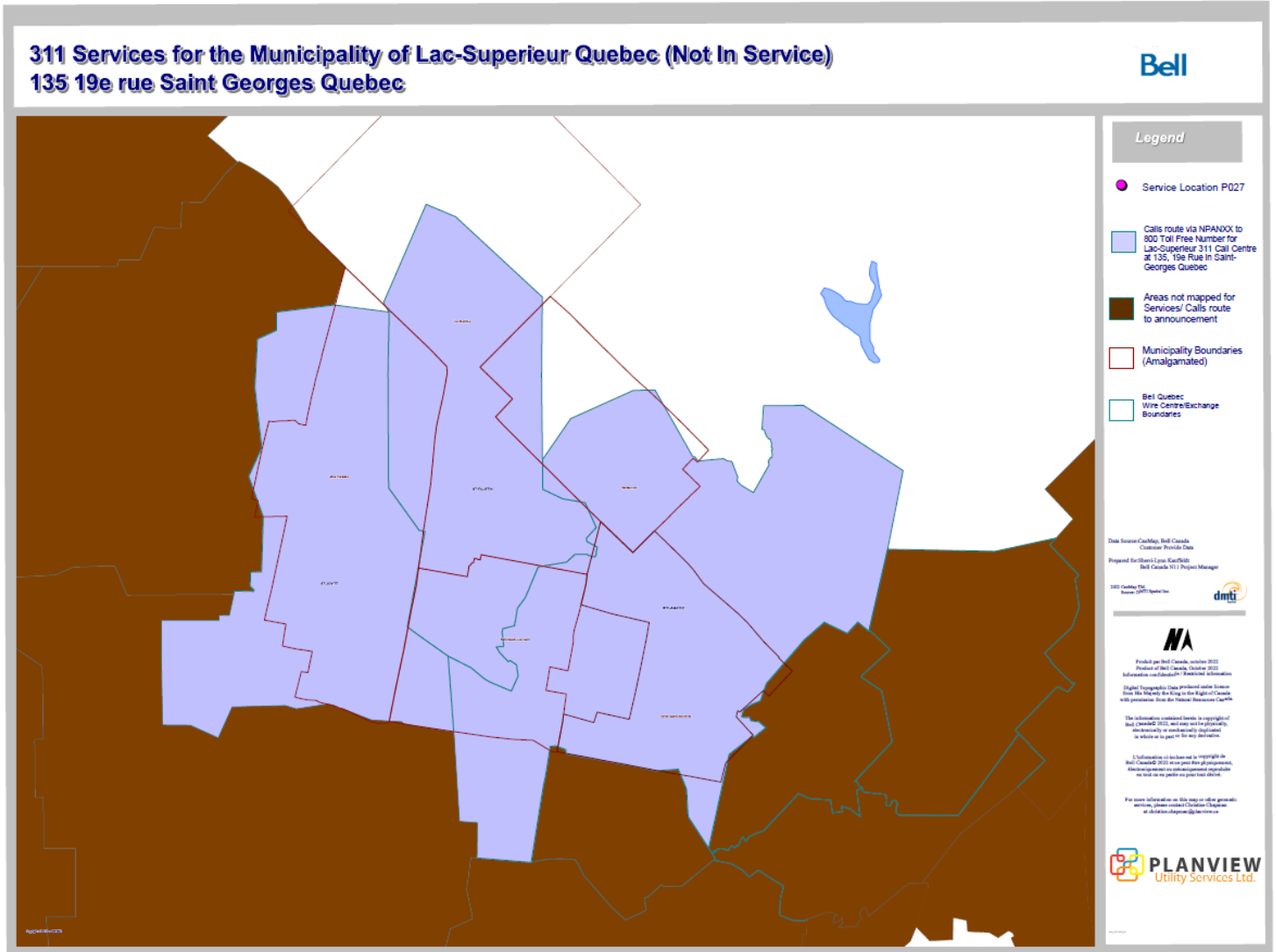
Convention et entente / Convention and agreement

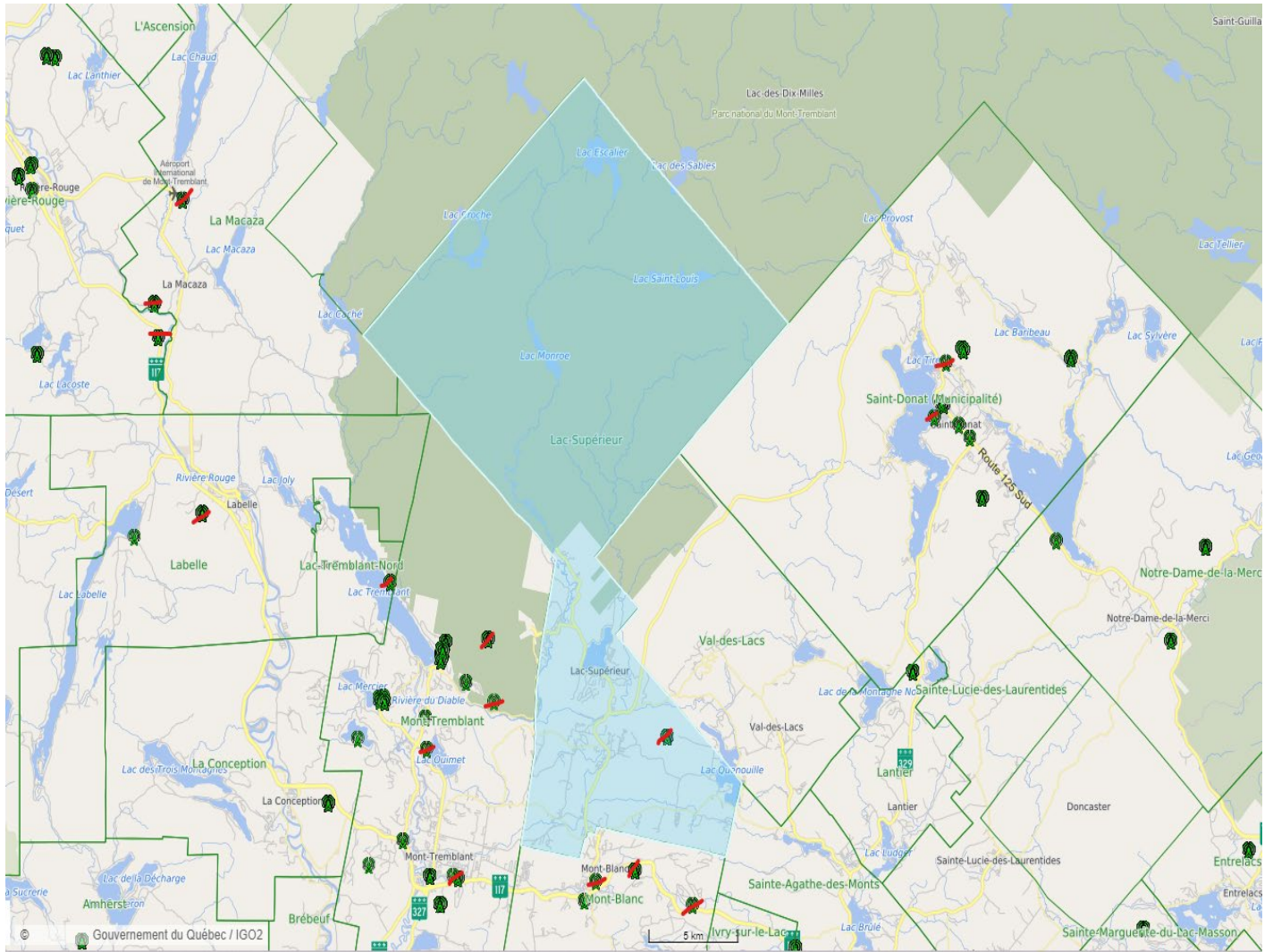
La municipalité de Lac-Supérieur a signé une autorisation permettant à CITAM, division de CAUCA, de contacter les municipalités limitrophes touchées par cette demande (Annexe D). Également, et conformément aux normes prescrites par le CRTC, chaque municipalité a signé un accord qui permet à CITAM, division de CAUCA d'entreprendre les démarches auprès du ou des fournisseur(s) de services de télécommunication pour le routage des appels vers le 3-1-1.

The municipality of *Lac-Supérieur* signed an authorization allowing CITAM, a division of CAUCA, to contact the neighbouring municipalities concerned by this request (Annex D). Also, in accordance with the standards established by the CRTC, each municipality has signed an agreement that allows CITAM, division of CAUCA, to initiate the first steps with the telecommunications service provider(s) for routing calls to 3-1-1.

3. ZONE DE DESSERTE POUR LE SERVICE 3-1-1 / SERVICE AREA OF THE 3-1-1 SERVICE

La zone de desserte est présentée ci-dessous / The service area is presented below :





4. FST PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE VISÉ /TSP ESTABLISHED IN THE TARGET AREA

NPA	NXX	Exchange Center	Compagnie / Company	OCN	Demandé par la municipalité de:	MRC
819	421	Saint-Jovite	Bell Mobility	6574	Lac-Supérieur	Laurentides
819	341	Saint-Jovite	TELUS Mobility	8303	Lac-Supérieur	Laurentides
819	425	Saint-Jovite	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	429	Saint-Jovite	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	430	Saint-Jovite	Rogers Communications Canada Inc. (Wireless)	8821	Lac-Supérieur	Laurentides
819	631	Saint-Jovite	Videotron Ltd.	328F	Lac-Supérieur	Laurentides
819	681	Saint-Jovite	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	717	Saint-Jovite	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
819	808	Saint-Jovite	TELUS Mobility	8303	Lac-Supérieur	Laurentides
819	897	Saint-Jovite	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	230	Saint-Jovite	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	279	Saint-Jovite	Telecommunications Xittel Inc	247F	Lac-Supérieur	Laurentides
873	479	Saint-Jovite	ISP Telecom	4727	Lac-Supérieur	Laurentides

873	637	Saint-Jovite	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	654	Saint-Jovite	Videotron Ltd.	328F	Lac-Supérieur	Laurentides
468	590	Saint-Faustin	ISP Telecom	4727	Lac-Supérieur	Laurentides
819	688	Saint-Faustin	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	713	Saint-Faustin	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	229	Saint-Faustin	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	280	Saint-Faustin	Telecommunications Xittel Inc	247F	Lac-Supérieur	Laurentides
819	216	Sainte-Agathe	TELUS Mobility	8303	Lac-Supérieur	Laurentides
819	217	Sainte-Agathe	TELUS Mobility	8303	Lac-Supérieur	Laurentides
819	219	Sainte-Agathe	TELUS Mobility	8303	Lac-Supérieur	Laurentides
819	321	Sainte-Agathe	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	323	Sainte-Agathe	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	324	Sainte-Agathe	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	325	Sainte-Agathe	Rogers Communications Canada Inc. (Wireless)	8821	Lac-Supérieur	Laurentides
819	326	Sainte-Agathe	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
819	507	Sainte-Agathe	Bell Mobility	6574	Lac-Supérieur	Laurentides

819	774	Sainte-Agathe	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
819	896	Sainte-Agathe	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	228	Sainte-Agathe	TELUS Quebec	2243	Lac-Supérieur	Laurentides
873	272	Sainte-Agathe	Bell Canada	8050	Lac-Supérieur	Laurentides
873	281	Sainte-Agathe	Telecommunications Xittel Inc	247F	Lac-Supérieur	Laurentides
873	478	Sainte-Agathe	ISP Telecom	4727	Lac-Supérieur	Laurentides
873	648	Sainte-Agathe	Videotron Ltd.	328F	Lac-Supérieur	Laurentides
873	649	Sainte-Agathe	Videotron Ltd.	328F	Lac-Supérieur	Laurentides
873	803	Sainte-Agathe	Iristel Inc.	154E	Lac-Supérieur	Laurentides
873	806	Sainte-Agathe	Iristel Inc.	154E	Lac-Supérieur	Laurentides

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

https://www.cnac.ca/co_codes/co_code_status.htm

Inclure une capture d'écran du document « Liste des numéros filaires et tours cellulaires configurés »

Compagnie / Compagny	Géolocalisation / Location:	Située / Located in
Orion Wireless	-74.421997222, 46.177825	Lac-Supérieur
Orion Wireless	-74.7947, 46.3622	La Macaza
Rogers Communications	-74.774130556, 46.4062361109999	La Macaza
Orion Wireless	-74.791916667, 46.3478888889999	Rivière-Rouge
Bell Mobility	-74.623252778, 46.243725	Lac-Tremblant-Nord
Bell Mobility	-74.552219444, 46.2194416669999	Mont-Tremblant
Rogers Communications	-74.547877778, 46.1928555559999	Mont-Tremblant
Bell Mobility	-74.574030556, 46.1174444439999	Mont-tremblant
Bell Mobility	-74.4739, 46.1162833329999	Mont-Blanc (Saint-Faustin)
Orion Wireless	-74.445444444, 46.1208333329999	Mont-Blanc (Saint-Faustin)
Bell Mobility	-74.403608333, 46.1061388889999	Mont-Blanc (Saint-Faustin)
Bell Mobility	-74.219427778, 46.3371138889999	Saint-Donat
Bell Mobility	-74.227938889, 46.3138694439999	Saint-Donat
Rogers Communications	-74.759866667, 46.2730277779999	Labelle

Ces données proviennent du site internet : / These data come from the website :

<https://portail.msp.gouv.qc.ca/index.php>

Inclure une capture d'écran du document « Liste des numéros filaires et tours cellulaires configurés »

5. **ACHEMINEMENT DES APPELS / ROUTING OF CALLS**

Aux fins d'affichage, voici le numéro du DID pour la redirection des appels 3-1-1 :

For display purposes, here is the DID number for the redirection of 3-1-1 calls:

833-333-2667

6. **ACHEMINEMENT DU SERVICE ET COLLABORATION / CONDUCT OF SERVICE AND COLLABORATION**

Le ou les fournisseurs de services de télécommunication (FST) doivent faire l'acheminement des appels 3-1-1 vers les infrastructures téléphoniques de CITAM en fonction des zones de dessertes mentionnées au point 3 et vers le DID de redirection mentionné au point 5. Une étroite collaboration entre les FST et CITAM, division de CAUCA, est indispensable pour le succès de ce projet.

Globalement, CITAM s'attend à ce que les FST soient disponibles pour la planification du projet, qu'ils soient en mesure de réaliser leurs activités dans les délais convenus et qu'ils fassent bénéficier de leur expérience à CITAM, division de CAUCA.

Pour nous joindre :



Une division de CAUCA

14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📞 citam311

The Telecommunication Service Provider(s) (TSP) shall route 3-1-1 calls to CITAM's telephone infrastructure according to the service areas mentioned in section 3 and to the redirection DID mentioned in section 5. A collaboration between the TSPs and CITAM, a division of CAUCA, is essential for the success of this project.

Overall, CITAM expects the TSPs to be available for project planning, to be able to carry out their activities within the agreed timeframe and to share their experience with the CAUCA division, CITAM.

To join us:



14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
 Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
 ☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
 ✉ info@citam.ca
 www.citam.ca
 📍 citam311

7. ÉCHÉANCIER PROPOSÉ POUR LA MISE EN PLACE (ROUTAGE) / PROPOSED TIMETABLE FOR SETTING UP (ROUTING)

Activités / Activities	Description	Date
1	Transmission du présent document et de la carte / <i>Transmission of this document and the map</i>	2023-08-07
2	Réunion ou conférence téléphonique initiale ¹ / <i>Initial meeting or conference call¹</i>	2023-08-08
3	Mise en œuvre du 3-1-1 par les FST ¹ / <i>Implementation of 3-1-1 service by the TSP¹</i>	2023-12
4	Tests de vérification pour le service 3-1-1 ¹ / <i>Verification tests of 3-1-1 service¹</i>	2024-01
5	Date du lancement public proposé ¹ / <i>Proposed public launch date¹</i>	2024-02

¹Tel que décrit dans la section 78 du document « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Attribution du 311 aux services municipaux autres que les services d’urgence », les parties ne devraient pas exiger de période de notification officielle de plus de six mois.

¹As described in section 78 of « Décision de télécom CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) 2004-71 | Assignment of 311 to municipal services other than emergency services », the parties should not require a formal notification period of more than six months.

ANNEXE A - LISTE DE DISTRIBUTION N11 / *APPENDIX A - N11*
DISTRIBUTION LIST

LISTE DE DISTRUBTION N11 / N11 DISTRIBUTION LIST

https://cnac.ca/other_codes/n11/n11_codes.htm#distribution

abadea@iristel.com
AHe@primustel.ca
bell.regulatory@bell.ca
carrier.relations@videotron.com
cathy.mcgouran@allstream.com
CoreCSEngineering@FreedomMobile.ca
dave.day@sasktel.com
ddolan@teksavvy.ca
didorders@iristel.com
document.control@sasktel.com
eric.boer@distributel.ca
francois.tessier@bell.ca
gblais@teksavvy.ca
Gerry.Thompson@rci.rogers.com
IDulay@primustel.ca
jdupuis@rci.rogers.com
John.mackenzie@telus.com
judy.kachuik@sasktel.com
Ken.shackleton@sjrb.ca
Kim.Isaacs@allstream.com
laurie.bowie@bell.ca
leo.santoro@bell.ca
MohamedAmine.ElAomar@rci.rogers.com
mpreda@iristel.com
n11@distributel.ca
N11@viewcom.ca
n11@voipmuch.com
N11ProductManagement@telus.com
NonCOCodeApps@cnac.ca
patricia.chambers@ahs.ca
planning@isptelecom.net
regaffairs@quebecor.com
Regulatory@distributel.ca
rschleihauf@fibernetics.ca
rwi_gr@rci.rogers.com
sherri-lyn.kauffeldt@bell.ca
snagulan@comwave.net
sunny.tung@bell.ca
team.regulatory@iristel.ca
telecom.regulatory@cogeco.com

tnotntelephony@sjrb.ca

**ANNEXE B – AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE DU
SERVICE 3-1-1 AUPRÈS DES FST / *APPENDIX B – AUTORISATION
FOR THE ESTABLISHMENT OF THE 3-1-1 SERVICE WITH TSP***



Une division de CAUCA

CONSETEMENT AUTORISANT CITAM (DIVISION DE CAUCA) À COMMUNIQUER AVEC LES MUNICIPALITÉS LIMITROPHES AFIN D'OBTENIR LES AUTORISATIONS POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS

Afin d'améliorer le service aux citoyens, la Municipalité de Lac-Supérieur souhaite mettre en place un numéro unique, le 3-1-1, dédié aux services municipaux.

Je, soussignée Sophie Choquette, Directrice générale et greffière-trésorière à la Municipalité de Lac-Supérieur, autorise CITAM à communiquer directement avec les municipalités limitrophes de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions visant le développement et la mise en œuvre du 3-1-1.

En foi de quoi la représentante autorisée de la Municipalité a signé à Lac-Supérieur, ce 07/10/2022.

DocuSigned by:

Sophie Choquette

0DF733F9E702438...
Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière

**ANNEXE C – CONSEMENTS À L’IMPLANTATION DU 3-1-1 /
*APPENDIX C – CONSENTS TO THE IMPLEMENTATION OF 3-1-1***

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

(819) 681-3372

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Martin Léger, directeur général

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

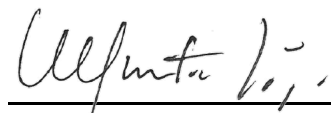
AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Amherst
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 24 mai 2023
(Inscrire la date de signature du présent)


(Signature)

Directeur général
(Inscrire votre titre)

Amherst
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-425-9833

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Pascal Caron, directeur général, municipalité de Brébeuf

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Brébeuf

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 31/01/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Pascal Caron
5C42088B4BD047F...
(Signature)

Directeur général
(Inscrire votre titre)

Brébeuf
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

1- 819-681-3377

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Guylaine Maurice, directrice générale et greffière-trésorière Municipalité Huberdeau

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Huberdeau

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 16/03/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Guylaine Maurice

3F5E8105A0AF40B...
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière

(Inscrire votre titre)

Municipalité d'Huberdeau

(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819 321-2332

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Marie-France Matteau, directrice générale Municipalité Ivry-sur-le-lac

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Ivry-sur-le-lac

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 21/02/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Marie-France Matteau

37C58EA31F2E476...
(Signature)

Directrice générale et greffière trésorière

(Inscrire votre titre)

Ivry-sur-le-lac

(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-681-3016 poste 5400

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à La Conception

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 30/01/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Josiane Alarie
2B9E4C4E071F49F...
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière

(Inscrire votre titre)

Municipalité de La Conception

(Inscrire votre Municipalité)

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

53, rue des Pionniers
La Macaza (Québec) J0T 1R0

Extrait de procès-verbal

.....
À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Macaza tenue le mardi 21 février 2023, à 18h30.
À laquelle sont présents.es les conseillers.es : Benoît Thibeault, Raphaël Ciccariello, Joseph Kula, Joëlle Kergoat,
Brigitte Chagnon et Marie Ségleski sous la présidence du maire Yves Bélanger.

Vicki Emard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et Karine Paquette, directrice générale adjointe par intérim sont aussi présentes

2023.02.16

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE les appels fait au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant : (Numéro de téléphone principal de votre municipalité);

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et(ou) ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé tout document en lien avec cette autorisation d'implantation est Madame Vicki Emard, directrice générale par intérim.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toutes autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et / ou ces mêmes tours cellulaires.

ADOPTÉE



Vicki Emard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

Lac-Tremblant-Nord

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Stephanie Carriere

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à ville de Mont Tremblant

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 17/03/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Stéphanie Carrière

(Signature)

Directrice générale

(Inscrire votre titre)

Lac Tremblant Nord

(Inscrire votre Municipalité)



Une division de CAUCA

IMPLANTATION DU 3-1-1 CONTEXTE, EXPLICATIONS ET CONSENTEMENT

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Qu'est-ce que le 3-1-1 ?.....	3
3. Comment la division CITAM de CAUCA aide les municipalités dans l'implantation du 3-1-1 ? 4	4
4. Pourquoi vous demander l'autorisation pour implanter le 3-1-1 dans la municipalité que nous représentons ?	4
5. Identification des centres d'interconnexion filaires (Niveau 1 et 2).....	5
6. Identifications des tours cellulaires.....	6
7. Présentation de CITAM, une division de CAUCA.....	7
8. Conclusion	7
CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR	8

1. INTRODUCTION

La division CITAM de CAUCA a le mandat d'implanter le 3-1-1 pour la municipalité qu'elle représente.

Pour ce faire, elle demande l'autorisation des municipalités touchées par cette implantation et, du même coup, les avise de leur intention. **Vous êtes l'une des municipalités touchées par cette implantation.**

Sachez d'abord que cela ne vous engendre aucun coût puisque ceux-ci sont assumés par les fournisseurs de télécommunications. **Votre rôle consiste à prendre connaissance du contexte et des explications et de nous retourner le consentement signé autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés.**

2. QU'EST-CE QUE LE 3-1-1 ?

En 2004, suite à une demande des villes de Calgary, Toronto, Gatineau, Montréal ainsi que les municipalités régionales de Halifax et Halton, le CRTC a approuvé l'attribution d'un indicatif N11, soit le 3-1-1, pour l'accès aux services municipaux autres que les services d'urgence. Dans sa décision (2004-71), le CRTC explique qu'un indicatif N11 pourrait contribuer à rendre plus efficaces et efficientes les communications entre les administrations municipales et leurs citoyens, en offrant plusieurs fonctionnalités : signalement de conditions routières, demande d'information, formulation de plaintes et de requêtes, etc.

Cet indicatif vient s'ajouter aux indicatifs N11 déjà attribués au Canada :

- 2-1-1 pour l'information sur les ressources sociocommunautaires ;
- 4-1-1 pour l'assistance-annuaire locale ;
- 5-1-1 pour l'état du réseau routier ;
- 6-1-1 pour le service de réparation ;
- 7-1-1 pour le SRT destiné aux malentendants ;
- 8-1-1 pour la ligne infosanté ;
- 9-1-1 pour les services d'urgence.

Dans cette même décision (2004-71), le CRTC a ordonné aux fournisseurs de services de télécommunication (FST) de payer, de manière progressive, les coûts de modification de base des commutateurs et du réseau qu'il est nécessaire d'engager pour mettre en œuvre le service 3-1-1. Toutefois, chaque municipalité doit indépendamment faire ses démarches auprès des FST pour la mise en œuvre du 3-1-1 dans leur localité.

Très peu de municipalités au Québec ont, depuis 2004, implanté le 3-1-1 dû à la complexité des démarches.

3. COMMENT LA DIVISION CITAM DE CAUCA AIDE LES MUNICIPALITÉS DANS L'IMPLANTATION DU 3-1-1 ?

Afin de simplifier leur processus, la division CITAM de CAUCA s'est donné comme mandat d'accompagner des municipalités dans l'implantation du 3-1-1. Voici, brièvement, en quoi consiste notre mandat pour la municipalité que nous représentons :

- Identifier les centres d'interconnexion filaires touchés par l'implantation et les municipalités liées à ces centres (deux (2) niveaux) ;
- Identifier les tours cellulaires touchées et partagées avec d'autres municipalités ;
- Signer des ententes d'autorisation avec les municipalités touchées par l'implantation, tant pour les centres d'interconnexion filaires que pour les tours cellulaires ;
- Fournir un numéro de redirection vers lequel seront dirigés les appels faits au 3-1-1.
Dans le cas où plusieurs municipalités sur le territoire souhaiteraient implanter le 3-1-1, nous ajouterons une boîte vocale interactive permettant de diriger les citoyens vers la bonne municipalité ;
- Dresser la liste des fournisseurs de télécommunications présents sur le territoire de la municipalité concernée ;
- Présenter un document aux membres du comité N11, regroupant les FST concernés, afin qu'ils puissent procéder aux modifications nécessaires pour la mise en œuvre du 3-1-1 de la municipalité représentée.

4. POURQUOI VOUS DEMANDER L'AUTORISATION POUR IMPLANTER LE 3-1-1 DANS LA MUNICIPALITÉ QUE NOUS REPRÉSENTONS ?

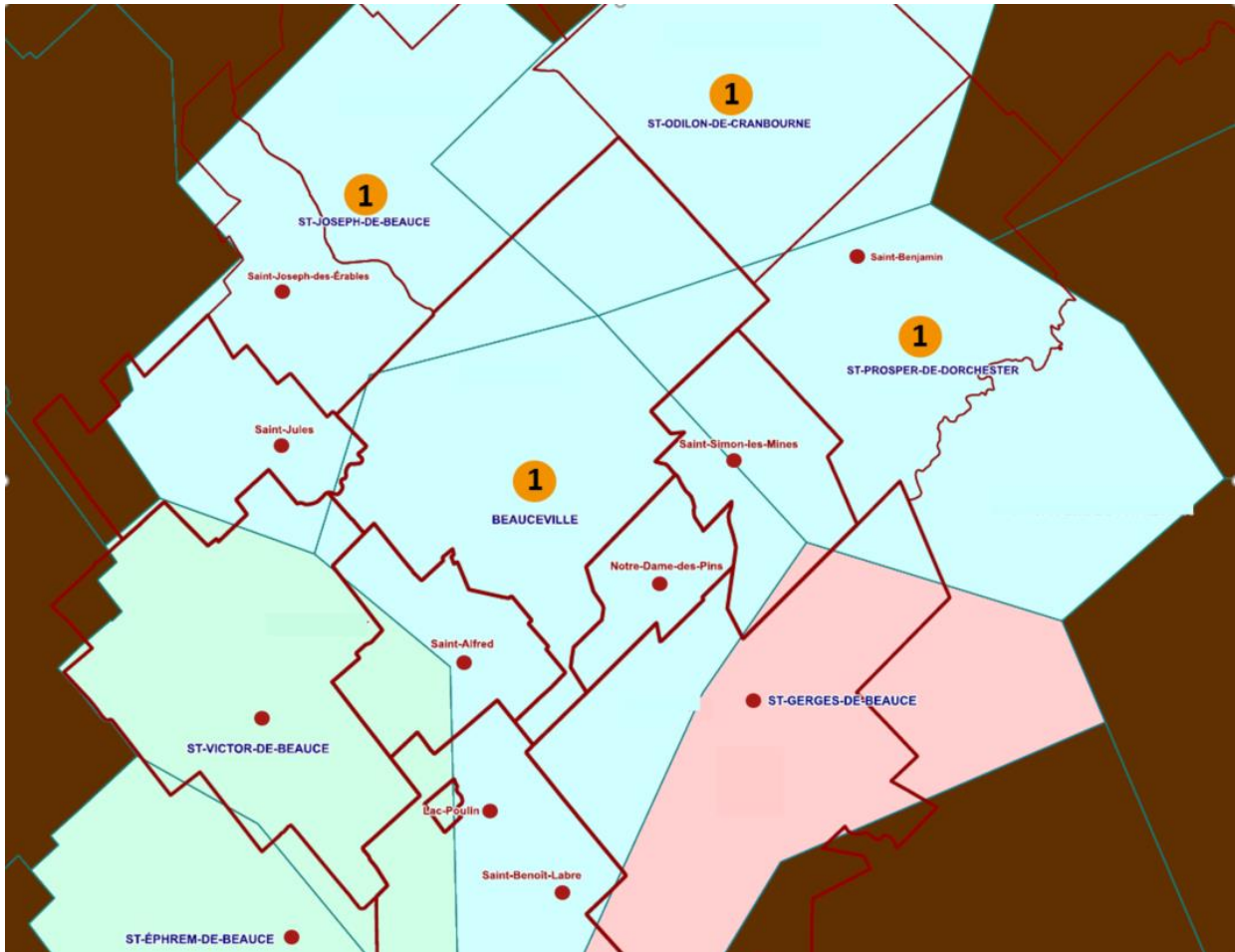
Étant donné que les tours cellulaires et les centres d'interconnexion filaires couvrent plus d'une municipalité, nous devons demander une autorisation aux municipalités environnantes concernées. Pour les centres d'interconnexion filaires, nous avons deux (2) niveaux :

Niveau 1 : Les centres d'interconnexion filaires touchés par la municipalité représentée ;

Niveau 2 : Toutes les municipalités liées aux centres d'interconnexion de la municipalité représentée ;

Aux pages suivantes, vous retrouverez un exemple de situation réelle, afin que vous puissiez bien comprendre le partage des centres d'interconnexion filaires et des tours cellulaires.

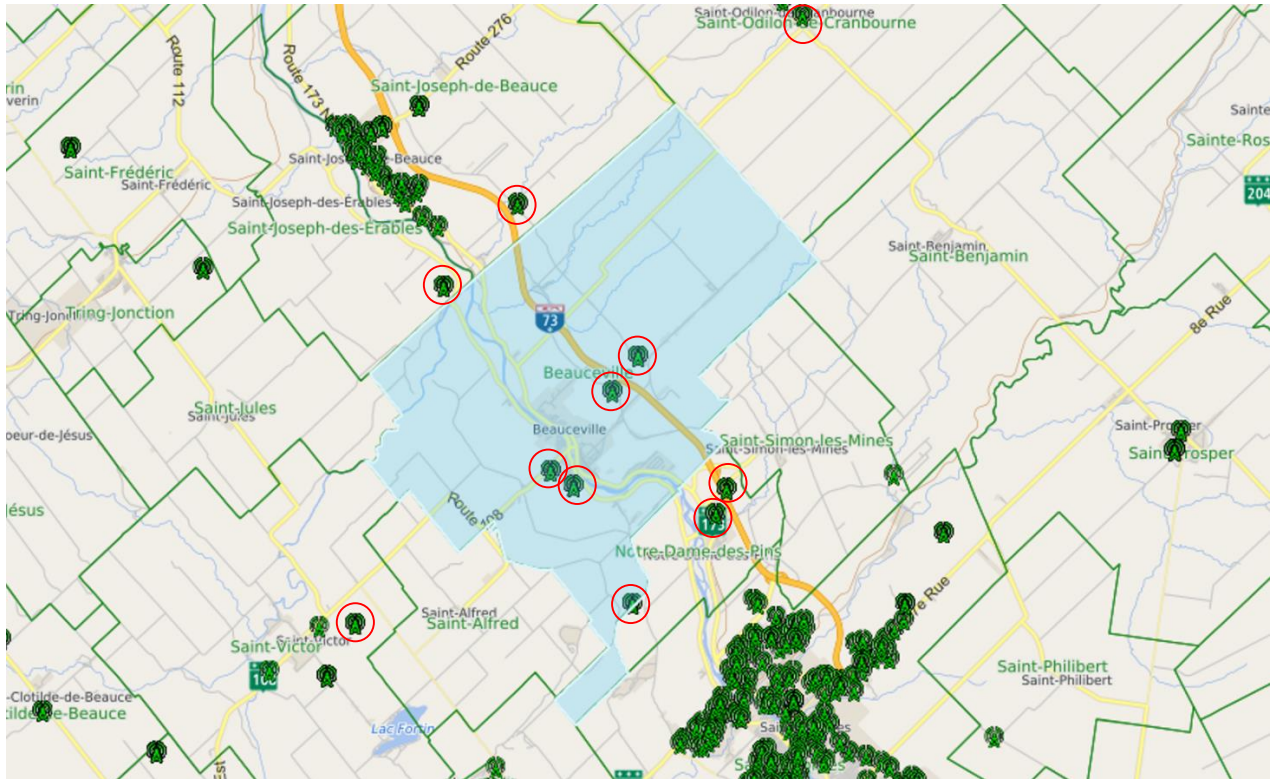
5. IDENTIFICATION DES CENTRES D'INTERCONNEXION FILAIRES (NIVEAU 1 ET 2)



Par exemple, la municipalité de Beauceville souhaite implanter le 3-1-1 :

- Quatre (4) centres d'interconnexion filaires sont touchés par l'implantation du 3-1-1 à Beauceville, soit ceux de : Beauceville, Saint-Proper, St-Odilon et Saint-Joseph, représentés par les points jaunes (niveau 1) ;
- Vingt et une (21) municipalités sont liées à ces centres d'interconnexion filaires. Celles visibles sur la carte sont représentées par des points rouges (niveau 2) ;
- Vingt-cinq (25) municipalités recevront, de la part de CITAM, une demande d'autorisation afin que les appels associés au 3-1-1 soient acheminés à la Ville de Beauceville.

6. IDENTIFICATION DES TOURS CELLULAIRES



Toujours pour l'exemple d'implantation du 3-1-1 à Beauceville :

- Quatre (4) tours cellulaires sont directement sur le territoire de Beauceville. Demeurant sur la limite territoriale de la municipalité, des citoyens appelant avec un cellulaire pourraient utiliser des tours cellulaires situées dans cinq (5) autres municipalités, soit : Saint-Joseph, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Notre-Dame-des-Pins et Saint-Victor.
- Une demande d'autorisation sera demandée à chacune de ces cinq (5) municipalités pour que les appels au 3-1-1 provenant de ces tours cellulaires soient acheminés à la Ville de Beauceville.

7. PRÉSENTATION DE CITAM, UNE DIVISION DE CAUCA

CITAM (Centrale d'Impartition et de Traitement des Appels Municipaux), une division de CAUCA, offre des solutions innovantes permettant aux municipalités du Québec de communiquer efficacement avec leurs citoyens et agit, pour le centre d'urgence 9-1-1 de CAUCA, comme centre secondaire pour les urgences municipales.

Elle offre, entre autres, un service d'impartition des appels municipaux. Plus spécifiquement, c'est un service qui permet aux municipalités de donner la prise de leurs appels à CITAM, et ce, par souci d'économie, d'efficacité et de qualité de service aux citoyens. CITAM devient alors la porte d'entrée des appels citoyens, selon l'horaire choisi par la municipalité (24/7, jour ou à l'extérieur des heures d'ouverture). La configuration du 3-1-1 comme numéro unique n'est pas une exigence, mais au choix des municipalités clientes.

Au-delà de la prise des appels municipaux, la division CITAM offre également un système de gestion des requêtes et demandes de permis et un logiciel d'alertes et notifications de masse.

8. CONCLUSION

Votre consentement est essentiel à l'implantation du 3-1-1 pour la municipalité que nous représentons.

En contrepartie et s'il y a lieu, la municipalité s'engage à transférer les appels provenant du service 3-1-1 cellulaire et/ou filaire qui pourraient être destiné à votre municipalité.

Sachez que, dans l'éventualité où votre municipalité souhaiterait implanter le 3-1-1, il est possible de le faire si vous donnez en impartition la prise de vos appels municipaux à CITAM. Communiquez avec nous pour en connaître les modalités.



14200, boulevard Lacroix, C.P. 83
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
☎ 418-227-1946 | 1-844-642-3540
✉ info@citam.ca
www.citam.ca
📍 citam311

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

(819) 326-2674 poste 3401

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Lantier

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 01/02/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Benoit Charbonneau

AEC096F63201421...
(Signature)

Directeur général et greffier-trésorier

(Inscrire votre titre)

Municipalité de Lantier

(Inscrire votre Municipalité)



SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le 10 juillet 2023 à 19 h, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Tyler Cook, district 1
Madame Billie-Jeanne Graton, district 2
Madame Dominique Laverdure, district 3
Monsieur Joël Charbonneau, district 4

Madame Catherine Drouin, district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, district 6
Madame Guylaine Lyras, district 7
Madame Roxanne Lacasse, district 8

Résolution CA23 07 148

5.4 Implantation du service 3-1-1 par la municipalité de Lac-Supérieur - autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par la municipalité de Lac-Supérieur visant à lui permettre d'implanter le 3-1-1;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-Supérieur a retenu les services de CITAM (division de CAUCA) pour assurer le service de prise d'appels par impartition;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des communications et des relations citoyennes à signer, pour et au nom de la Ville, le « Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours cellulaires partagés avec la municipalité de Lac-Supérieur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sous réserve des approbations prévues à la Loi, je certifie cet extrait conforme à l'original, ce 14 juillet 2023.

Maude Picotin
Greffière adjointe

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-688-2161

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Gilles Bélanger, directeur général

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Mont-Blanc

(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 09/02/2023

(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:

Gilles Bélanger

30935A13A9494DF...
(Signature)

Directeur général

(Inscrire votre titre)

Mont-Blanc

(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819 681-3383

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Michael Doyle, directeur général/greffier-trésorier Municipalité de Montcalm

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Montcalm
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 24/02/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Michael Doyle
B5884805B84B403...
(Signature)

Directeur général/greffier-trésorier
(Inscrire votre titre)

Municipalité de Montcalm
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819 424-2383

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier
(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

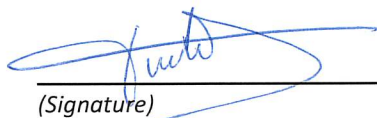
AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Saint-Donat,
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 2023/03/08.
(Inscrire la date de signature du présent)


(Signature)

Directeur général et greffier-trésorier
(Inscrire votre titre)

Municipalité de Saint-Donat
(Inscrire votre Municipalité)

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des sessions, le 14 février 2023 à 19h30 à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marianne Dessureault, Lyne Lavoie, Norman St-Amour.



Absence : Marie-Josée Dupuis

Le directeur du greffe, Gabriel Leblanc ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, Mickaël Tuilier, sont également présents.

9.1 **Autorisation de signature autorisant l'implantation du 3-1-1 dans la Municipalité de Lac-Supérieur**

23-0214-072

Attendu que la municipalité de Lac-Supérieur souhaite implanter un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

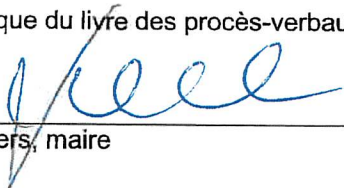
Attendu la réception du document intitulé contexte, explications et consentement à l'implantation du 3-1-1;

Attendu que la municipalité de Saint-Donat travaille déjà en collaboration avec la compagnie CAUCA (division CITAM) pour l'impartition des appels municipaux ;

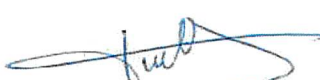
Attendu la recommandation du Service de sécurité incendie et de sécurité civile à cet effet, en date du 31 janvier 2023;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le consentement autorisant à intervenir entre la Municipalité et CITAM (division CAUCA).

Extrait véridique du livre des procès-verbaux, donné à Saint-Donat le 16 février 2023.



Joé Deslauriers, maire



Mickaël Tuilier, directeur général et greffier-trésorier

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2023 à 19 heures, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts, sous la présidence de monsieur Frédéric Broué.

2023-02-38 Demande de consentement - Implantation du 3-1-1 - Municipalité de Lac-Supérieur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Supérieur désire implanter un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA), pour l'accompagner dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du document intitulé "Contexte, explications et consentement" transmis par CITAM et qu'il en comprend les tenants et aboutissants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville partage soit des tours cellulaires ou un centre d'interconnexion filaire avec la Municipalité de Lac-Supérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la Ville est nécessaire afin que les fournisseurs de télécommunication puissent effectuer des modifications à leur réseau cellulaire et filaire.

CONSIDÉRANT QU'avec ces modifications, les appels faits à partir du 3-1-1 seront acheminés à la Municipalité de Lac-Supérieur;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de cette autorisation, la Municipalité de Lac-Supérieur s'engage à transférer tout appel fait au 3-1-1 et destiné à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts vers son service téléphonique;

Il est proposé

ET RÉSOLU

1. d'autoriser les fournisseurs de services en télécommunications à apporter des modifications à leur réseau cellulaire et filaire afin que les appels au service téléphonique 3-1-1 soient acheminés à la Municipalité de Lac-Supérieur.
2. d'autoriser le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Copie certifiée conforme, sous réserve des approbations
ce 23 février 2023

Anny Després, greffière adjointe



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue à la salle Rolland Deslauriers sise au 2121, chemin des Hauteurs, mardi le 16 mai 2023 à compter de 18h30, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Francis Corbeil.

Sont présent-e-s :

M. Francis Corbeil	Maire
Mme Gabrielle Lavigne	Conseillère poste 1
M. Sylvain Loranger	Conseiller poste 2
Mme Monique Allaire	Conseillère poste 3
M. Martin Picard	Conseiller poste 4
Mme Isabelle Brunet	Conseillère poste 5
M. Luc Grenon	Conseiller poste 6

Est aussi présente : Mme Sylvie Dupuis, directrice-générale et greffière-trésorière par intérim

Résolution : 23-05-188

48. CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance du document « Contexte et explications » et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

CONSIDÉRANT QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

CONSIDÉRANT QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre municipalité seront réacheminés vers notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Picard
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides **AUTORISE** la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires, partagés avec notre municipalité, soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la Municipalité de Lac-Supérieur.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.



Francis Corbeil

Maire



Sylvie Dupuis

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

ADOPTÉE PAR LES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES PRÉSENT-E-S À LA
SÉANCE DU 16 MAI 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

RÉSOLUTION

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 17 février 2023, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Derek Dagenais-Guy, Bryan Dunaj et Daniel Millette. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Stéphane LaBarre, directeur général et greffier trésorier, est également présent.

Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la municipalité de Lac- Supérieur

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté la Centrale d'Implantation et de Traitement des Appels municipaux (CITAM), une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

ATTENDU QUE les centres d'interconnexion cellulaires et lignes filaires couvrent plus d'une municipalité, et que l'autorisation de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est requise afin qu'ils soient configurés et avec qui la juridiction téléphonique et les tours cellulaires sont partagées;

ATTENDU QUE la demande de consentement vise à satisfaire les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

ATTENDU QUE le service 3-1-1 vise à permettre aux citoyens de joindre rapidement et efficacement leur municipalité pour toute question ou toute situation qui nécessite une intervention municipale;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard seront réacheminés vers notre municipalité;

Il est proposé par la conseillère : Meighen Vaillancourt-Campeau
et résolu unanimement

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunication (FST) afin que les juridictions et les tours cellulaires partagées avec notre municipalité soient configurées de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

ADOPTÉE



Claude Charbonneau
Maire

Résolution no 2023-02-034
Donnée ce 17^e jour de février 2023

Dossier REQ DF DTP DL DPN DUE DSI VOIRIE DG G

CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-324-5678

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Sophie Charpentier, directrice générale, Val-David
(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Val-David, Qc
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 15 mars 2023
(Inscrire la date de signature du présent)



Sophie Charpentier
(Signature)

Directrice générale et greffière-trésorière
(Inscrire votre titre)

Municipalité du Village de Val-David
(Inscrire votre Municipalité)

CONSETEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LE CENTRE D'INTERCONNEXION FILAIRE ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SUPÉRIEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Supérieur implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche ;

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone suivant :

819-326-5624

(Inscrire le numéro de téléphone principal de votre municipalité)

Je, Caroline Champoux, dg-greffière, municipalité de Val-des-Lacs

(Inscrire votre prénom, nom, titre et Municipalité)

AUTORISE la Municipalité de Lac-Supérieur et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la municipalité de Lac-Supérieur.

La présente est envoyée à CITAM (division de CAUCA), organisation mandatée par la municipalité de Lac-Supérieur pour la représenter.

La présente autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

En foi de quoi le représentant autorisé a signé à Val-des-Lacs
(Inscrire l'endroit de signature du présent)

ce 21/02/2023
(Inscrire la date de signature du présent)

DocuSigned by:
Caroline Champoux
296A4CA22E6940C...
(Signature)

DG-Greffière
(Inscrire votre titre)

Val-des-Lacs
(Inscrire votre Municipalité)